

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 juillet 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

**2015 DDCT 65** Subvention et convention triennale avec le centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile de France.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France,

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 110.000 euros est attribuée au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France pour son fonctionnement (19711 / 2015\_01158).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO